

Accord de maintenance

M Mme Mlle

Nom	<input type="text"/>	Prénom	<input type="text"/>
Mobile	<input type="text"/>	Tél	<input type="text"/>
Adresse	<input type="text"/>		
	<input type="text"/>		
	<input type="text"/>		
Code postal	<input type="text"/>	Ville	<input type="text"/>
Em@il	<input type="text"/>		
Installé par	<input type="text"/>		

Date de
Mise en service

Descriptif de l'appareil

Type d'appareil	<input type="text"/>
Volume de résine	<input type="text"/>
N° de série	<input type="text"/>
Accessoires	<input type="text"/>
Remarques	<input type="text"/>

La maintenance IDEEAU comprend :

- ◆ Contrôle de la programmation de la platine
- ◆ Mise à jour et reprogrammation électronique
- ◆ Nettoyage et aseptisation des injecteurs
- ◆ Mesure de TH et ajustement si nécessaire
- ◆ Vérification des cycles de la vanne
- ◆ Vérification du système de saumurage
- ◆ Remplacement du pré-filtre (cartouche fournie)
- ◆ Désinfection interne de l'appareil (produit fourni)
- ◆ Désinfection des résines (produit fourni)
- ◆ Désinfection du bac de saumurage (produit fourni)
- ◆ Nettoyage de l'appareil
- ◆ Assistance SAV prioritaire
- ◆ Extension de Garantie 1 an (sur les appareils IDEEAU uniquement)

Le prix de la maintenance est fixé à

150 € TTC

Ce forfait prévoit l'ensemble des prestations en dehors de la fourniture des pièces hors garantie.
Le règlement est à effectuer lors de la visite annuelle de maintenance.

Conditions générales de service

1. Par la signature de l'accord IDEEAU s'engage à vous contacter pour effectuer une révision annuelle générale sur le mécanisme des appareils de traitement d'eau.
2. Une visite annuelle est prise en compte dans le présent accord. Tout déplacement supplémentaire effectué hors garantie sera facturé au prix forfaitaire indiqué sur le tarif IDEEAU.
3. Dans le prix convenu, seul la main d'œuvre et le déplacement sont inclus mais pas le matériel.
4. L'extension de garantie prend en compte les pièces détachées, la main d'œuvre et le déplacement les 5 premières années après l'installation de l'appareil. Au-delà l'extension de garantie prend en compte uniquement la main d'œuvre et le déplacement.
5. Avec le démarrage de cet accord l'appareil doit se trouver en bon état. Si ce n'est pas le cas, les réparations antérieures à l'accord seront effectuées et facturées par IDEEAU.
6. Le présent accord ne vous engage en rien à accepter l'intervention de notre technicien.
7. IDEEAU ne peut en aucun cas être tenue responsable de défauts que peut avoir l'appareil suite : A l'usure de ce dernier, aux dégâts qui peuvent se produire suite à l'utilisation même de l'appareil, au mauvais entretien de la part du client, à l'utilisation de sels inadéquats ou des dégâts provoqués par des facteurs externes tels que le gel, l'incendie ou la foudre, la responsabilité décennale ne peut être appliquée.
8. IDEEAU ne peut en aucun cas être retenue responsable de dommages suite au signalement tardif des pannes.
9. Les dommages, défauts et réparations dues à une mauvaise utilisation de sel sont à la charge du client et ne sont pas couverts par la garantie.
10. Les demandes d'interventions non justifiées (vanne de mixage maintenue ouverte, remise à l'heure de la platine électronique suite à une coupure de courant, dégâts liés au gel, aux coups de foudre, aux surtensions électriques, à un incendie ou à l'intervention d'un technicien non agréé par La société IDEEAU) seront facturées.

Fait à

le

PROPRIETAIRE

TECHNICIEN

Signature

Signature



IDEEAU
water treatment company

IDEEAU

10 ROUTE DE SEREZIN

69360 COMMUNAY

TEL : 09.53.79.23.08

FAX : 09.59.77.71.70

EM@IL: contact@ideeau.com

SIRET : 50270407500014

GARANTIE QUALITE D'EAU



*ideeau le confort
de l'eau*



IDEEAU
water treatment company